



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 18 mai 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, assistant-greffier.

CE-2011-795

SOUSSION 2011 SI 086 - AMEUBLEMENT - SALON CORPORATIF DE LA MAISON DE LA CULTURE - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Advanced Business Interiors, 2355, boulevard Saint-Laurent, Ottawa, Ontario, K1G 4L2 pour la fourniture d'ameublement pour le salon corporatif de la maison de la culture pour un montant total de 28 109,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 avril 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10017-001-79150	24 673,57 \$	Équipements - Salle de diffusion - Maison de la culture - Équipements
04-13493	1 233,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 202,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-796

SOUSSION 2011 SP 036 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN TOURAINE - PHASE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour la réfection des services municipaux - Bassin Touraine, phase 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 779 515,95 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

L'exécution des travaux à l'intérieur des emprises de rue est toutefois conditionnelle à l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDEP.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-005-79152	600 000,00 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Aqueduc et bassin - Touraine
06-30640-004-79153	678 298,64 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Égouts et bassin - Touraine
06-30614-008-79154	325 228,46 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Touraine - Égouts
06-30614-009-79155	410 000,00 \$	Réfection - Égouts, aqueduc et bassin de rétention - Touraine - Aqueduc
06-30647-016-79156	644 000,00 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Touraine, phase 3A
04-13493	121 988,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30640-002	600 000 \$		Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Travaux - Aqueduc
06-30640-001	678 300 \$		Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Travaux - Égout
06-30640-005		600 000 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc Aqueduc et bassin - Touraine
06-30640-004		678 300 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Égouts et bassin - Touraine

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-797

SOUSSION 2011 SI 128 - RÉPARATION DE LA RAMPE DE DÉBORDEMENT AU CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE TRIAGE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Larivière ltée, 640, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour les travaux de réfection de la rampe de débordement au centre de récupération et de transbordement du secteur de Hull pour un montant total de 67 899,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70005-001-79157	64 919,30 \$	Réfection et modification au centre de récupération et de transbordement - Travaux
04-13493	2 980,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-798

CESSION DE L'ENTRETIEN GÉNÉRAL D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA VILLE DE GATINEAU - ABORDS DU BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES, COMPRIS ENTRE L'INTERSECTION DE L'AUTOROUTE 50 EN DIRECTION OUEST JUSQU'À L'INTERSECTION DE LA PROMENADE DU LAC-DES-FÉES, INCLUANT LES BRETELLES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la voirie, chapitre 54 des Lois du Québec de 1992, le ministère des Transports du Québec a cédé l'entretien d'une partie de son réseau routier aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier cédé à la Ville de Gatineau comprend une partie du boulevard des Allumettières, section 148-03-037 de la route provinciale 148, comme indiqué au plan de localisation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec soumet à la Ville de Gatineau le marché à signer pour l'entretien paysager, saison 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le contrat numéro 850 797 669 à intervenir entre la Ville et le ministre des Transports du Québec concernant la prise en charge, par la Ville, de l'entretien paysager d'une partie du réseau routier provincial étant les abords du boulevard des Allumettières, compris entre l'intersection de l'autoroute 50 en direction ouest jusqu'à l'intersection de la Promenade du Lac-des-Fées, incluant les bretelles, pour la saison 2011, comme apparaissant au plan de localisation, en contrepartie d'un paiement annuel de 96 037,50 \$ versé à la Ville. Ce contrat est reconduit sans indexation pour une deuxième année, si les conditions contractuelles de renouvellement sont satisfaites;
- autorise le Service des travaux publics à prendre à sa charge l'entretien paysager du réseau routier cédé ainsi que le renouvellement automatique de ce contrat pour la saison 2012, conformément aux documents contractuels;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des opérations normales estivales, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La contrepartie de 96 037,50 \$ sera versée au poste budgétaire 01-82131 – Compensation du réseau routier.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-799

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-16 AU MONTANT DE 30 293,06 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 AVRIL 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 au montant de 30 293,06 \$ pour la période du 16 au 22 avril 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-800

SOUSSION 2010 SP 317 - REJET DES SOUSSIONS - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION GÉNÉRALE DE BÂTIMENTS ET D'INSTALLATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 14 décembre 2010, un appel d'offres public pour le service d'entretien et de réparation générale de bâtiments et d'installation intérieure et extérieure;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat se fait par section, obligeant la Ville à faire travailler des entreprises concurrentes sur les mêmes projets et pouvant occasionner des problématiques de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut éviter ces problématiques de gestion et souhaite engager un seul entrepreneur par projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2010 SP 317 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-801

SOUSSION 2011 SP 068 - FOURNITURE, INSTALLATION ET ENLÈVEMENT DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture, l'installation et l'enlèvement de clôtures de broche maillée, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 17 mars 2011, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

Section 1 (secteurs est, ouest, centre-est et centre-ouest)

Clôture Riviera, 141, avenue Gatineau, Gatineau, Québec J8T 4J7, le tout selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 58 276,56 \$, incluant les taxes.

Sections 2 et 3 (divers parcs)

Clôture Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec J8Z 1S8, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 100 700,72 \$.

Section 4 (diverses pièces) (Optionnelle)

Clôture Bonhomme, 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec J8Z 1S8, selon les prix unitaires inscrits à la formule de soumission.

Le contrat prendra effet à compter de l'adjudication du contrat et se terminera le 30 novembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-71420-521 – Dépenses - Entretien des parcs et aménagements – Entretien et réparations des infrastructures et 02-39420-521 Dépenses – Recouvrement des tiers – Autres travaux, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-802

SOUSSION 2011 SI 064 - STANDARDISATION DES ÉQUIPEMENTS DE GAZ DANS LES ARÉNAS DE LA VILLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme RG Technilab, 3500, boulevard Matte, suite 200, Brossard, Québec, J4Y 2Z2, pour la standardisation des équipements de gaz dans les arénas de la Ville, au montant total de 34 660,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10019-009-79158	33 139,35 \$	Travaux correctifs - Systèmes de détection de gaz - Arénas
04-13493	1 521,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-803

SOUSSION 2011 SI 129 - ACHAT DE SEMENCE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pépinière Cramer, 1002, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres, Québec, J7T 3A1, pour l'achat et la livraison de semences, pour un montant approximatif de 29 503,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 30 novembre 2011.

Les prix soumis seront fixes et fermes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-628-79159	28 208,85 \$	Entretien des parcs et aménagements - Produits d'horticulture
04-13493	1 294,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-804*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 \$ - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES 2011 - 1^{er} AU 7 JUIN 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-260 en date du 29 mars 2011, a adopté le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2011 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE de ce montant, 5 000 \$ est prévu pour le soutien d'activités de sensibilisation dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient tous les ans du 1^{er} au 7 juin;

CONSIDÉRANT QUE cette action s'inscrit dans l'axe d'intervention « Communication » afin de répondre au besoin de la population à mieux intégrer les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 5 000 \$ sera utilisé pour l'organisation d'activités de sensibilisation dans les écoles, de capsules de promotion dans les médias d'information de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une contribution financière de 5 000 \$, sur réception de pièces justificatives de l'organisme le Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO), pour l'année 2011;

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ au Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais (RAPHO) situé au 127, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	5 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-805*

SUBVENTION DE 75 000 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le lignage des terrains de soccer est assuré par une association de soccer pour l'ensemble des secteurs de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir financièrement l'opération de lignage pour les associations locales de soccer mineur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 75 000 \$ à l'Association de soccer de Gatineau afin de soutenir les associations de soccer mineur locales pour l'opération de lignage des terrains de soccer pour la saison 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre trois chèques à l'Association de soccer de Gatineau située au 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, QC, J8T 3M6, à la signature du protocole d'entente : le premier au montant de 35 000 \$; un deuxième de 30 000 \$ le 15 juillet 2011; et un dernier de 10 000 \$ le 31 août 2011, sur présentation de pièces justificatives remises au Service des loisirs, sports et développement des communautés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

La Ville de Gatineau s'engage à désigner l'Association de soccer de Gatineau à titre d'assurée additionnelle sur la police d'assurance responsabilité civile pour l'opération de lignage des terrains de soccer. De plus, l'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité et fournir au Service des loisirs, sports et développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'évènement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilités civiles générales pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-971	75 000 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71040-439	75 000 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Autres services techniques
02-71040-971		75 000 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-806*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX FESTIVALS ET AUX ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES POUR LA RÉALISATION DU DOMAINE DES FLOCONS - BAL DE NEIGE 2012

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Tourisme du Québec offre un programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme pour la réalisation du Domaine des flocons au parc Jacques-Cartier dans le cadre de Bal de Neige 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons de Bal de Neige attire annuellement au parc Jacques-Cartier près de 250 000 visiteurs, dont 25 % de l'extérieur de la région et bénéficie de retombées économiques significatives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 50 000 \$ auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons – Bal de Neige 2012 dans le cadre du programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- de mandater le chef de la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres d'agir comme représentant de la Ville de Gatineau pour la signature de la demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme du Québec pour la réalisation du Domaine des flocons – Bal de Neige 2012 dans le cadre du programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques.
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toute subvention reçue et à recevoir dans le cadre de ce programme.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-807

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA ORGANISÉE PAR LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - 1^{ER} ET 2 JUILLET 2011

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc Jacques-Cartier dans le cadre des festivités de la Fête du Canada organisées par la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à fermer complètement les rues suivantes dans le cadre de la Fête du Canada, de la façon suivante :

RUES	ENTRE	DATES	HEURES
Laurier	Boulevards des Allumettières et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve / Pont Portage – 1 voie direction nord	1 ^{er} juillet	6 h à 9 h
de Verdun	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h à 24 h 0 h à 1 h
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h à 24 h 0 h à 1 h
Elisabeth-Bruyère	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Papineau	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Victoria	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h

de l'Hôtel-de -Ville	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-l'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h
Courcelette	Rues Laurier et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h à 24 h 0 h à 1 h

De plus, ce comité interdit le stationnement sur la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria, le 1^{er} juillet de 3 h jusqu'au 2 juillet à 1 h, à l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la Fête du Canada, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service de la cultures, des arts et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2011-808

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ÉTÉ BUCKINGHAM EN FÊTE - 7 AU 10 JUILLET 2011

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le centre-ville du secteur de Buckingham dans le cadre des festivités de Buckingham en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales de ce secteur se termine à 17 h les samedis et dimanches;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur une des avenues situées près du parc Maclaren dans le cadre du festival d'été Buckingham en fête pour la période du 7 au 10 juillet 2011, à savoir :

Stationnement interdit entre 17 h et minuit des deux côtés de la rue suivante :

- Avenue de Buckingham, entre les rues Maclaren et Joseph

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques (circulation et sécurité routière) du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-095-02 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2011-809

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU PARC DES CÈDRES DANS LE CADRE DE L'AUTO-SHOW AYLMEYER - 5 AU 7 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Auto-Show Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les modifications temporaires à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show Aylmer pour la période du 5 au 7 août 2011, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Raoul-Roy, entre les rues Derwin et Arthur-Croteau;
- Rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et du Canotage;
- Rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- Rue Xavier, entre l'extrémité nord et la rue Arthur-Croteau;
- Rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud);
- Rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin;
- Rue Harvey, entre les rues Metcalfe et John;
- Rue John, entre les rues Cathcart et Harvey;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et du Canotage.

Stationnement interdit sur un seul côté des rues suivantes :

- Rue Metcalfe, entre la rue Derwin et l'extrémité nord;
- Rue John, entre la rue Harvey et l'extrémité nord;
- Rue Harvey, entre les rues Front et John;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest);
- Rue Oscar-Guertin;
- Rue Prince-de-Galles;
- Rue Beaulac, entre les rues du Canotage et Lattion;
- Rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et des services techniques (circulation et sécurité routière) du Service des infrastructures.

Le tout selon le plans numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2011-810

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA - 29 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les circuits de 5 km et de 8 km sur le territoire de la ville de Gatineau, dans le cadre de l'édition 2011 du Marathon d'Ottawa, nécessitent la fermeture de rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues de façon ponctuelle par tronçon, le dimanche 29 mai 2011, entre 6 h et 11 h, comme défini ci-dessous, dans le cadre de l'édition 2011 du Marathon d'Ottawa, à savoir :

Le circuit de 3 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci entre 6 h et 9 h, le dimanche 29 mai 2011. Les parcomètres sur ces tronçons seront fermés de minuit à 9 h le dimanche 29 mai 2011. Les tronçons seront fermés de façon ponctuelle pour une période approximative de 30 minutes par tronçon :

- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre la rue Eddy et le boulevard Saint-Joseph;
- Rue Montcalm, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Wright;
- Rue Wellington, entre la rue Montcalm et la rue Laval;
- Rue Laval, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre la rue Laval et la rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Boulevard des Allumettières, de la rue Laurier jusqu'au pont Alexandria.

Le circuit de 2,5 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci entre 6 h et 11 h, le dimanche 29 mai 2011. Les parcomètres sur ces tronçons seront fermés de minuit à 11 h le dimanche 29 mai 2011. Les tronçons seront fermés de façon ponctuelle pour une période approximative de 30 minutes :

- Rue Laurier, entre le pont Portage et la rue Eddy;
- Rue Eddy, entre boulevard Alexandre-Taché et la rue Vaudreuil;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la rue Eddy et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Boulevard des Allumettières, de la rue Laurier jusqu'au Pont Alexandria.

Adoptée

CE-2011-811 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 16 589,81 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 528 034,34 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 7 382,86 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14 - 326 380,85 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 17, ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	16 589,81 \$	2 au 6 mai 2011
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	528 034,34 \$	2 au 6 mai 2011
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	7 382,86 \$	2 au 6 mai 2011
Liste des embauches numéro 14	Embauche de personnel temporaire	326 380,85 \$	25 au 29 avril 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-812 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT TOTAL DE 483 108,61 \$ - PÉRIODE DU 28 AVRIL AU 4 MAI 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 483 108,61 \$ pour la période du 28 avril au 4 mai 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-813 **SOUMISSION 2011 SI 119 - ENTRETIEN DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES MITEL - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Allstream, 625, rue Belmont, Montréal, Québec, H3B 2M1 pour l'entretien des systèmes téléphoniques Mitel et pour les frais de service de programmation et l'achat de composantes, si nécessaire en cours de contrat, pour un montant approximatif de 80 079,41 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 avril 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds pour les frais de service de programmation et d'achat de composantes au montant approximatif de 24 690,12 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2012, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-552-79160	30 892,36 \$	Infrastructures - Contrat - Réseau de télécommunication
04-13493	1 418,06 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-814 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU PETIT-DÉJEUNER CONFÉRENCE ORGANISÉ PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 25 MAI 2011 - 91,14 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Pierre Phillion à participer au petit-déjeuner conférence organisé par la Chambre de Commerce de Gatineau le 25 mai 2011 concernant « La désorganisation démystifiée ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 91,14 \$ à l'ordre de la Chambre de Commerce de Gatineau, 45, rue Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	43,57 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79942-972	43,57 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
04-13493	4,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-815 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DU CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE - 13 JUIN 2011 - 160 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé et Joseph De Sylva à participer à une activité organisée par la Fondation du Carrefour de la Miséricorde le 13 juin 2011.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 40 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de la Fondation du Carrefour de la Miséricorde, à l'attention de madame Mariette Sigouin, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	60 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-816

SUBVENTION DE 130 \$ - LA FONDATION LANI - KILIMANDJARO - JUILLET 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 130 \$ à l'ordre de la Fondation Lani, à l'attention de monsieur Lucien Migneault, 53, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H4, à titre de subvention pour l'ascension du Mont Kilimandjaro qui aura lieu en juillet 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	30 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-817

SUBVENTION DE 200 \$ AUX CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA GORETTI, CONSEIL 9988 - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS LE 4 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de Ste-Maria Goretti, Conseil 9988, à l'attention de monsieur Marcel Larose, 390, boulevard Maloney Est, C.P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour une activité de levée de fonds le 4 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-818
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-937

SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB DE PLONGEON GATINEAU - CHAMPIONNATS PROVINCIAUX - 10 AU 12 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club de plongeon Gatineau, à l'attention de madame Nathalie Tremblay, 250, boulevard de la Gappe, suite 214, Gatineau, Québec, J8T 0B4, à titre de subvention pour les championnats provinciaux junior et sénior qui se tiendront au centre sportif de Gatineau du 10 au 12 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-819

SUBVENTION DE 250 \$ À L'ASSOCIATION DE FOOTBALL MINEUR DE L'OUTAOUAIS (A.F.M.O.) - LES VIKINGS DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association de football mineur de l'Outaouais, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à titre de subvention pour l'organisation des activités liées au football mineur de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-820

SUBVENTION DE 2 000 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - PROJET ESTIVAL ÉCRAN DE LUNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre du Carrefour culturel ESTacade, à l'attention de monsieur Hugo Parisien, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour le projet estival Écran de Lune.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-821

SUBVENTION DE 350 \$ - PORTES OUVERTES DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Portes ouvertes de l'Outaouais, 115, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour les activités de réinsertion sociale pour les personnes judiciairisées.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	350 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-822

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DU PARC GÉRARD-MARCHAND - FÊTE DES VOISINS - 4 JUIN 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association du parc Gérard-Marchand, à l'attention de monsieur Marc Carrière, 102, rue La Québécoise, Gatineau, Québec, J8M 1J5, à titre de subvention pour la fête des voisins qui se tiendra le 4 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-823 **SUBVENTION DE 1 600 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLNER - FLEURS DE MACADAM - 3 JUIN 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 600 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Rainville, C. P. 335, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour offrir le dîner aux enfants lors de la 16^e édition de Fleurs de Macadam qui aura lieu le 3 juin 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-824 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - SOUPER GALA-BÉNÉFICE - 27 MAI 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILLION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour le Souper Gala-bénéfice qui aura lieu le 27 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	3 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-825 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE
ACTIVITÉ DE LA S.P.C.A. DE L'OUTAOUAIS - 30 MAI 2011 - 50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par la S.P.C.A. de l'Outaouais qui aura lieu le 30 mai 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la S.P.C.A. de l'Outaouais, à l'attention de madame France Dubois, directrice générale, 132, rue de Varennes, C. P. 82122, Gatineau, Québec, J8T 8B6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-826 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY À
UNE ACTIVITÉ DU CLUB OPTIMISTE DE HULL - 4 JUIN 2011 - 65 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Tremblay à participer à une activité du Club optimiste de Hull qui aura lieu le 4 juin 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 65 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Hull, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	65 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-827*

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE À LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE DU PROJET DE RELANCE DU TRAIN TOURISTIQUE À VAPEUR SUR LE CORRIDOR FERROVIAIRE GATINEAU-CHELSEA-LA PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2009-83 en date du 20 janvier 2009, acceptait de verser à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais une aide financière au montant approximatif de 1 261 297 \$ pour la relance du train touristique à vapeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de relance consiste en la réhabilitation des infrastructures de la voie ferrée sur une distance de 32 kilomètres pour un investissement de 5 820 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est subventionné 1/3, 1/3, 1/3 par les partenaires financiers suivants :

- Gouvernement fédéral (Agence de développement économique du Canada);
- Gouvernement provincial (ministère du Transport du Québec);
- Partenaires régionaux (Chelsea, Gatineau, La Pêche, Conférence régionale des élus de l'Outaouais et Tourisme Québec);

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2009, dans le cadre de la réalisation des travaux, un deuxième glissement de terrain est survenu le 1^{er} avril 2009 forçant la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais à réaménager les sommes budgétaires allouées aux différents travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais a transmis une demande d'aide financière additionnelle au montant de 657 000 \$ aux partenaires financiers pour réaliser des travaux additionnels de voirie;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de développement économique du Canada, le ministère du Transport du Québec et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ont confirmé l'octroi d'une aide financière suivant leur quote-part et qui se détaille comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| • Agence de développement économique du Canada : | 219 000 \$; |
| • Ministère du Transport du Québec : | 219 000 \$; |
| • Conférence régionale des élus de l'Outaouais : | 87 500 \$; |

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais demande à la Ville de Gatineau de lui accorder une aide financière additionnelle au montant de 90 800 \$ suivant la répartition établie en vertu des différentes ententes;

CONSIDÉRANT QUE cette aide permettra de réaliser les travaux suivants :

- Signalisation (9 passages, dont 5 à Gatineau);
- Passages à niveaux (10);
- Ballastage et nivellement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente, la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais a déposé au Service des finances une réclamation pour les dépenses réalisées et engagées au montant de 1 124 768 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances recommande de faire droit à la réclamation et de verser à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais la somme de 1 124 768 \$, moins la somme avancée de 1 000 000 \$ en vertu des résolutions numéros CM-2009-83 en date du 20 janvier 2009 et CM-2009-669 en date du 16 juin 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'octroyer à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais une aide financière additionnelle de 90 800 \$ pour réaliser les travaux précités dans le cadre du projet de relance du train touristique à vapeur suivant les termes et obligations stipulés à l'entente intervenue entre cette dernière et la Ville de Gatineau en vertu de la résolution numéro CM-2009-83 en date du 20 janvier 2009;

- de modifier l'entente intervenue entre les parties en vertu de la résolution numéro CM-2009-83 en date du 20 janvier 2009 pour tenir compte de la présente;
- d'accepter la réclamation de la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais pour les dépenses effectuées et engagées en date du 6 avril 2011 et d'autoriser le trésorier à verser à ladite compagnie la somme de 124 768 \$, à même les montants octroyés en vertu de la résolution numéro CM-2009-83 en date du 20 janvier 2009, sur présentation d'une pièce justificative à être préparée par la Direction générale.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même les imprévus de l'année 2011, la somme de 90 800 \$, représentant l'aide financière additionnelle, ainsi qu'à reconduire au budget des années subséquentes, les sommes qui n'auront pas été dépensées et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	215 568 \$	Subventions diverses - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	90 800 \$		Imprévus - Autres
03-13200	124 768 \$		Surplus affecté - Subventions
02-11600-972		215 568 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-828

SUBVENTION DE 1 000 \$ - CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dépense de 1 000 \$ pour l'achat de livres devant être remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 1^{er} au 26 mai 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72250-348	1 000 \$	Animation et lettres - Dépenses de promotions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79946-972	1 000 \$		Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-72250-348		1 000 \$	Animation et lettres - Dépenses de promotions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-829*

ENTENTE - SUCCESSION BILODEAU - CLAUSE RESTRICTIVE D'USAGE QUANT AU SITE DE L'ARÉNA ROBERT-GUERTIN

CONSIDÉRANT la résolution de ce comité numéro CE-2010-1646 en date du 27 octobre 2010 accordant le mandat au Service des affaires juridiques et au Service de la gestion des biens immobiliers de négocier, auprès du représentant de la succession de feu François Bilodeau, les termes d'une mainlevée totale d'une clause restrictive d'usage quant à une portion du site actuellement utilisée pour l'aréna Robert-Guertin;

CONSIDÉRANT les diverses discussions de règlement intervenues entre les parties et leurs représentants légaux;

CONSIDÉRANT le consentement des représentants de la succession de feu François Bilodeau quant à l'obtention, par la Ville de Gatineau, d'une mainlevée totale de la clause restrictive d'usage prévue à l'acte notarié conclu entre feu François Bilodeau et la Cité de Hull en date du 22 juillet 1948 en contrepartie du versement d'un montant de 220 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau procèdera à la mise en place d'une plaque commémorative à la mémoire de feu François Bilodeau sur le site de l'aréna Robert-Guertin, et ce, dans un délai de 18 mois de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'obtenir la mainlevée de la clause restrictive :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil :

- d'accepter de verser un montant de 220 000 \$ à la succession de feu François Bilodeau pour obtenir une mainlevée totale et complète de la clause restrictive d'usage intégrée à l'acte notarié conclu le 22 juillet 1948;
- d'approuver la mise en place d'une plaque commémorative à la mémoire de feu François Bilodeau et de mandater par la présente résolution le Service des travaux publics, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable, à procéder à la préparation et à l'installation de la plaque commémorative sur le site de l'aréna Robert-Guertin;
- d'autoriser le trésorier à puiser les fonds nécessaires à l'obtention de la quittance de la clause restrictive d'usage et à la mise en place de la plaque commémorative à même le surplus affecté « Projets majeurs, A » et d'effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédures nécessaires afin de finaliser le présent règlement.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-830

SERVITUDE DE PASSAGE - MODIFICATION DU TRACÉ DE LA SERVITUDE - EN FAVEUR DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 865 636 (Édifice Pierre-Papin) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, portant le numéro civique 144, boulevard de l'Hôpital;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de placement immobilier Cominar (Cominar) est propriétaire des lots 1 865 635 et 1 273 152 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, portant le numéro civique 120, boulevard de l'Hôpital;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage réelle et perpétuelle est publiée au registre foncier sous le numéro 401413, depuis le 25 mai 1989, sur une partie du lot 1 865 636 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 093,4 m², reliant le Cinéma 9 (120, boulevard de l'Hôpital) au boulevard de la Gappe (annexes 2 et 4);

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit l'aménagement d'une voie d'accès qui permettra de relier la station de la Cité du projet Rapibus, à partir du boulevard de la Gappe jusqu'au boulevard de la Cité, comme montré au plan B préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, en date du 29 avril 2011 (annexe 6);

CONSIDÉRANT QUE la voie d'accès requiert que la Ville procède à des changements au niveau de l'aménagement de la sortie de l'édifice Pierre-Papin qui obligent une modification du tracé de la servitude de passage publiée sous le numéro 401413;

CONSIDÉRANT QUE l'annulation de la servitude de passage réelle et perpétuelle publiée sous le numéro 401413 au registre foncier dans la circonscription foncière de Hull est requise;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle servitude de passage réelle et perpétuelle en faveur de Cominar, d'une superficie de 1 314,8 m², est nécessaire afin de modifier le tracé en fonction de la voie d'accès, comme montré à la minute 4503 préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre en date du 12 avril 2011, aux conditions prévues dans l'acte de servitude à être signé (voir annexe 5);

CONSIDÉRANT QUE la Ville assumera les frais d'entretien et de réfection sur la nouvelle portion de la servitude, d'une superficie de 822,2 m², tandis que Cominar continuera d'assumer les frais d'entretien et de réfection sur la partie inchangée de la servitude d'une superficie de 492,6 m² (annexe 3);

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux ont été consultés et sont favorables à cette transaction et que le Service de la gestion des biens immobiliers en fait la recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'annulation de la servitude de passage réelle et perpétuelle publiée sous le numéro 401413 au registre foncier dans la circonscription foncière de Hull;
- autorise l'octroi d'une servitude de passage réelle et perpétuelle en faveur de Cominar sur une partie du lot 1 865 636, d'une superficie de 1 314,8 m², en fonction de la voie d'accès comme montré à la minute 4503 préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre en date du 12 avril 2011, et ce, à titre gratuit et aux conditions prévues dans l'acte de servitude à être signé (voir annexe 5).

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2011-831*

ENTENTE CÉGEP - VILLE - STO - VENTE ET ÉCHANGES DE TERRAIN - OCTROI DE SERVITUDES - ENTENTE SUR LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro C-2001-351 en date du 28 mai 2001, approuvait la convention à intervenir entre la Ville et le Cégep pour l'implantation d'un stationnement public commun et que, suite à la fusion municipale, certains paramètres ont dû être renégociés et la convention ne fut jamais signée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 865 636 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, qui fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer les lots suivants : 4 622 698 (édifice Pierre-Papin), 4 795 353 (parcelle A), 4 622 696 (parcelle E), 4 622 697 (parcelle X) et 4 622 695 (parcelle T2-35);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 273 206 au cadastre du Québec (centre sportif), circonscription foncière de Hull, sur lequel différentes servitudes seront créées et annulées;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep est propriétaire du lot 1 273 197 au cadastre du Québec (pavillon Félix-Leclerc), circonscription foncière de Hull, qui fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer les lots suivants : 4 795 350 (parcelle D), 4 795 349 (parcelle Y), 4 795 351 (parcelle F), 4 795 352 (parcelle B) et 4 795 344 (parcelle H);

CONSIDÉRANT QUE la signature de l'entente qui prévoit, entre autres, des ventes et des échanges de terrains entre le Cégep, la Ville et la STO favorisera pour le Cégep ses projets d'agrandissement, pour la Ville le développement et la fréquentation du secteur et pour la STO la construction de la station de la Cité dans le cadre du projet Rapibus;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep et la Ville se sont octroyés, dans le passé, des servitudes favorisant pour chacun l'accessibilité au secteur en fonction des besoins du temps et que les parties conviennent d'annuler lesdites servitudes publiées sous les numéros 475 868, 475 869 et 475 870 dans la circonscription foncière de Hull pour en créer de nouvelles en fonction de leurs besoins actuels et futurs et s'entendent sur le partage des frais afférents;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, la STO et le Cégep conviennent de l'importance de coordonner leurs interventions en matière d'entretien et de réfection de la voie d'accès (parcelles E, F et G) et de l'entretien des stationnements du secteur (parcelles A, D, H, X, Y, ainsi que ceux de l'édifice Pierre-Papin et du centre sportif) à compter de l'automne 2012, et ce, aux conditions stipulées dans l'entente et les actes à intervenir;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs marchandes pour la totalité des parcelles et des servitudes qui font parties de cet échange sont établies par monsieur Stéphane Dompierre, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 16 novembre 2010 (annexe 4);

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à ces transactions et que le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature de l'entente tripartite entre le Cégep, la STO et la Ville, et ce, aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution (annexe 3):

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'abroger la résolution C-2001-351 de l'ex-Ville de Gatineau;
- d'autoriser la signature de l'entente jointe à la présente résolution intervenue entre le Cégep, la STO et la Ville ainsi que les quatre actes qui en résulte, lesquels sont joints en annexe;
- d'autoriser la signature du plan de cadastre préparé par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, en date du 28 avril 2011 sous le numéro 4510 de ses minutes;
- d'autoriser la vente au Cégep, avec la garantie légale, du lot à être connu et désigné sous le numéro 4 795 353 (parcelle A), d'une superficie de 10 552,8 m², au montant de 1 589 674 \$, plus TPS, aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution (annexe 3);

- d'autoriser l'achat, avec la garantie légale, des lots à être connus et désignés sous les numéros 4 795 349 (parcelle Y), d'une superficie de 1 378,1 m², au montant de 200 259 \$, 4 795 351 (parcelle F), d'une superficie de 1 354,3 m², au montant de 196 800 \$ et 4 795 344 (parcelle H), d'une superficie de 27,2 m², au montant de 4 097 \$, pour un montant total de 401 156 \$, lequel sera déduit du coût d'acquisition du lot 4 795 353 (parcelle A) aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution (annexe 3);
- d'autoriser la Ville à accorder au Cégep sous forme de « crédit terrain », un montant de 325 366 \$ comme compensation pour la perte de 131 cases de stationnement, lequel sera déduit du coût d'acquisition du lot 4 795 353 (parcelle A);
- d'autoriser l'annulation des servitudes publiées sous les numéros 475 868, 475 869 et 475 870 au registre foncier dans la circonscription foncière de Hull;
- d'autoriser l'octroi de trois servitudes sur les parties du lot 1 273 206 (centre sportif), soit : une servitude de passage réelle et perpétuelle de 2 146,7 m² en faveur du Cégep, une servitude de passage réelle et perpétuelle en faveur du Cégep et de la STO, d'une superficie de 2 583,1 m², correspondant à la parcelle G et une servitude de tour d'échelle et de vue en faveur du Cégep, d'une superficie de 1 311,6 m², le tout aux conditions stipulées dans l'entente et les actes de servitudes à intervenir, lesquels sont joints à la présente résolution (annexe 3);
- de mandater le Service des travaux publics à respecter les termes de l'entente en ce qui a trait aux obligations d'entretien l'été, d'entretien l'hiver et de réfection;
- d'autoriser le trésorier à prévoir aux budgets des années 2012 et suivantes, les fonds nécessaires pour l'entretien et la réfection des nouvelles infrastructures mises en place, soit un montant annuel approximatif de 22 226 \$ et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents à la présente, lesquels seront conformes aux projets joints à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-832*

ENTENTE STO-VILLE - VENTE DE TERRAIN - OCTROI DE SERVITUDES - AMÉNAGEMENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 865 636 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, qui fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer les lots suivants : 4 622 698 (édifice Pierre-Papin), 4 795 353 (parcelle A), 4 622 696 (parcelle E), 4 622 697 (parcelle X) et 4 622 695 (parcelle T2-35);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 273 206 au cadastre du Québec (centre sportif), circonscription foncière de Hull, sur lequel une servitude réelle et perpétuelle de passage et de stationnement sera créée (parcelle T2-33);

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente Cégep-STO-Ville, la Ville de Gatineau achète du Cégep une partie du lot 1 273 197 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, qui fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 795 351 (parcelle F);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet Rapibus, la STO désire acquérir le terrain et les servitudes lui permettant de rendre opérationnel sa future station de la Cité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville compte répondre aux besoins municipaux dans le secteur afin de favoriser l'accessibilité, le développement et la fréquentation;

CONSIDÉRANT QU'afin de rendre accessible et fonctionnel le secteur, les parties s'entendent sur des servitudes et le partage des frais afférents;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à ces transactions et que le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature de l'entente entre la STO et la Ville, et ce, aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution (annexe 3);

CONSIDÉRANT QUE les valeurs marchandes pour la totalité des parcelles et des servitudes qui font parties de cette entente sont établies par monsieur Stéphane Dompierre, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 16 novembre 2010 (annexe 4) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil:

- d'autoriser la signature de l'entente jointe à la présente résolution intervenue entre la Ville et la STO ainsi que les quatre actes qui en résultent, lesquels sont joints en annexe;
- d'autoriser la vente à la STO du lot à être connu et désigné sous le numéro 4 622 695 au cadastre du Québec (parcelle T2-35), circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 350,9 m², au montant de 136 405 \$, plus TPS, et aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution (annexe 3);
- d'autoriser l'octroi d'une servitude de passage réelle et perpétuelle en faveur de la STO sur les lots à être connus et désignés sous les numéros 4 622 696 (parcelle E), d'une superficie de 2 098,9 m², et 4 795 351 (parcelle F), d'une superficie de 1 354,3 m², au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ce, à titre gratuit et aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution (annexe 3);
- d'autoriser l'octroi d'une servitude de stationnement et de passage réelle et perpétuelle, en faveur de la STO, sur la partie sud du lot 1 273 206 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, qui correspond à la parcelle T2-33, d'une superficie de 3 859,6 m², au montant de 167 149 \$, plus TPS, et aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution, incluant l'option pour la STO d'acheter la parcelle T2-33 à titre gratuit aussitôt que les hypothèques légales enregistrées, sur la parcelle visée, seront annulées;
- d'autoriser l'annulation d'une partie de la servitude d'égout publiée sous le numéro 348 687 et d'une partie de la servitude d'égout publiée sous le numéro 333 090 au registre foncier dans la circonscription foncière de Hull;
- d'autoriser la création d'une servitude d'égout, d'une superficie de 3 149,6 m², en faveur de la Ville comme décrit à la minute numéro 4506 préparée par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, en date du 15 avril 2011, et ce, à titre gratuit et aux conditions stipulées dans l'entente jointe à la présente résolution (annexe 3);
- de mandater le Service des travaux publics à respecter les termes de l'entente en ce qui a trait aux obligations d'entretien l'été, d'entretien l'hiver et de réfection;
- d'autoriser le Service des infrastructures à assurer la gestion de l'entente dûment signée entre la Ville et la STO en ce qui a trait aux travaux de construction de la voie d'accès ainsi que du nouveau stationnement sur le lot 4 622 697 (parcelle X);
- d'autoriser le trésorier à prévoir aux budgets des années 2012 et suivantes, les fonds nécessaires pour l'entretien et la réfection des nouvelles infrastructures mises en place, soit un montant annuel approximatif de 37 287 \$;

- d'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve d'acquisition de propriétés ou à même les produits de disposition de l'année courante, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, une contribution de 958 200 \$, plus les taxes applicables, nécessaire pour l'aménagement des parcelles X, E et F et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente et les actes qui en découlent, lesquels seront conformes aux projets joints à la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-833

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POM-11-02 -
RÈGLEMENT GLOBAL DES GRIEFS ACCUMULÉS**

CONSIDÉRANT que les parties ont signé une nouvelle convention collective le 22 septembre 2010;

CONSIDÉRANT que l'annexe K de la convention collective renouvelée prévoit un processus de règlement des griefs accumulés, et ce, dans les 90 jours suivants la signature de la convention collective;

CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent;

CONSIDÉRANT que l'entente de règlement est faite sans admission de part et d'autre et ne saurait constituer un précédent ou un préjudice quant aux droits des parties;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-POM-11-02 comme proposé et intervenu entre la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe, Services de proximité ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-POM-11-02.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-894-79151	19 000 \$	Opérations - Incendies - Intérêts - Griefs

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-834

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR BENOIT
BRIÈRE AU POSTE DE RESPONSABLE - DIVISION DES FÊTES ET DES
FESTIVALS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'embaucher une ressource supplémentaire, au poste de responsable à la Division des fêtes et festivals en surcroît de travail pour la période du 1^{er} mai 2011 au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoît Brière s'est qualifié dans le but de remplir les fonctions de responsable, Division des fêtes et festivals :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Benoît Brière au poste de responsable à la Division des fêtes et festivals pour la période du 1^{er} mai 2011 au 31 décembre 2011.

Le salaire de monsieur Benoît Brière sera celui de la classe 2, 3^e échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71050-135 – Administration Fêtes et festivals – Temporaires – Non syndiqués.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72125-138	15 000,00 \$		Camps culturels - Occasionnels
02-71529-419	5 906,00 \$		Autres festivals - Autres services professionnels et administratifs
02-71511-515	5 000,00 \$		Bal de neige - Location - Machinerie et véhicules
02-71511-138	9 633,39 \$		Bal de neige - Occasionnels
02-71050-135		35 539,39 \$	Administration - Fêtes et festivals - Rémunération régulière - Temporaires - Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2011.

Adoptée

CE-2011-835

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR MICHEL HERVIEUX À TITRE DE GESTIONNAIRE DE PROJETS POUR LE SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET PAIE ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE SAISIE DE TEMPS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'informatique, conjointement avec le Service des ressources humaines et le Service des finances, a le mandat de développer un nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines et paie;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire de projets doit posséder une grande expertise dans la gestion des ressources humaines et de la gestion d'un processus de paie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger l'embauche du gestionnaire de projets afin de coordonner les activités reliées à la mise en œuvre de ce projet;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un volet pour le développement et l'implantation d'un nouveau système de saisie de temps au Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Michel Hervieux à titre de gestionnaire de projets pour la période du 7 mai au 23 décembre 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

06-30284-002 – Logiciel de gestion – Ressources humaines – Développement interne.

02-30110-135 – Administration – Service des travaux publics – Rémunération régulière – Temporaires non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif